

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 2019-2020

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'État :

- Habilité à recevoir les élèves boursiers de l'État,
- Habilité à recevoir les versements au titre de la taxe d'apprentissage,
- Accueillant des élèves externes ou demi-pensionnaires.

Suivi personnalisé des élèves :

- Accompagnement personnalisé,
- Atelier de natation pour les non nageurs,
- Infirmière scolaire le mercredi,
- Médecin scolaire le mercredi matin,
- Psychologue scolaire,
- Suivi pédagogique individualisé,
- CDI : horaires d'ouverture adaptés aux besoins.

Options proposées :

	LV1	LV2	Série	Section Européenne	Options obligatoires et spécialités	Options facultatives
2^{de}	Anglais	Allemand Espagnol		DNL : Sciences Économiques et Sociales et Mathématiques en langue anglaise		Italien LV3 ou Arts Plastiques ou Théâtre (Expression dramatique)
1^e	Anglais	Allemand Espagnol Italien (option ouverte si le nombre d'inscrits est suffisant)	Générale	Inscription automatique pour les élèves ayant suivi l'option dès la seconde.	Les options et spécialités proposées seront définitivement arrêtées en février 2019, date de publication des programmes. Les plus généralistes seront proposées dans notre établissement : - Spécialités : Mathématiques, Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences Économiques et Sociales, Physique-Chimie, Arts - Options : Arts, LV3	
			STMG	Inscription automatique pour les élèves ayant suivi l'option dès la seconde.		
T^{le}	Anglais	Allemand Espagnol Italien Possibilité d'une autre LV2 sur inscription auprès du CNED	L	Inscription automatique pour les élèves ayant suivi l'option dès la seconde.	Arts Plastiques Arts Dramatiques Italien LV3	Arts Plastiques (option ouverte si le nombre d'inscrits est suffisant)
			ES	Inscription automatique pour les élèves ayant suivi l'option dès la seconde.	Mathématiques Sciences Sociales et Politiques Économie Approfondie	
			S		Mathématiques Sciences Physiques Sciences et Vie de la Terre	
			STMG	Inscription automatique pour les élèves ayant suivi l'option dès la seconde.	Systèmes d'Information et de Gestion Mercatique Gestion et Finances	

Ateliers en seconde :

Atelier d'écriture
Accompagnement au latin

Association sportive :

Natation, Musculation

DEMI-PENSION

La restauration est assurée par un organisme prestataire. Le paiement de la demi-pension s'effectue directement à la société de restauration. À titre indicatif, le prix du repas en 2018-2019 est de 5,70€ et comprend une entrée, un plat, un dessert. Une formule snack à 5,20€ est également possible (sandwich ou panini, frites et boisson).

L'accès à la demi-pension se fait grâce à la carte de lycéen ou d'étudiant qui est distribuée à tous les élèves en début d'année. Un chèque d'acompte de 50€ devra être fourni à la société de restauration en début d'année pour charger la carte.

TARIFS 2019-2020

	Classe de seconde		Classe de première		Classe de terminale	
	sans option théâtre	avec option théâtre	sans option théâtre	avec option théâtre	sans option théâtre	avec option théâtre
Coût annuel de la redevance famille Réduction en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans le groupe scolaire.	1177€	1297€	1386€	1506€	1400€	1520€
Frais de dossiers	27€		27€		27€	
Cotisation volontaire annuelle de l'APEL (une seule cotisation par famille)	26€ (ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)		26€ (ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)		26€ (ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)	
Caution de livres	230€		230€		230€	

Ces tarifs étant décidés une année à l'avance sans connaître le taux exact de l'inflation, ils sont susceptibles d'être modifiés.

Conditions de paiement :

- Les frais de dossier de 27€ doivent être versés à la préinscription et ne sont pas remboursés.
- L'acompte sur la scolarité de 240€* (360€ pour l'option théâtre) doit être versé au dépôt du dossier d'inscription et restera acquis à l'établissement en cas d'annulation à partir du 1^{er} mai 2019.
- Une caution sera demandée pour le prêt des livres.
- **Les règlements en espèces se font uniquement auprès du service comptabilité familles (8 rue Championnet – 75018 PARIS) sur les horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h.**

Le relevé annuel des frais de scolarité est envoyé fin septembre. Le paiement s'effectuera en 8 prélèvements automatiques mensuels, d'octobre 2019 à mai 2020, le 10 de chaque mois.

*** En cas d'annulation après le 1er mai 2019, l'acompte sur la scolarité de 240€ ne sera pas remboursé, sauf dans les cas suivants :**

- Le passage dans la classe demandée n'a pas été obtenu (justificatifs demandés).
- Mutation ou déménagement hors région parisienne de la famille (justificatifs demandés).

Les éventuels remboursements d'acomptes seront effectués dans le courant du mois de septembre 2019.